

Communiqué de presse

Appel à projets pour le SESSAD autisme 94 : le tribunal décide d'annuler la décision de l'ARS

Un appel à projets avait été lancé en 2013 pour un nouveau SESSAD destiné à l'accompagnement d'enfants et adolescents autistes dans le Val-de-Marne. L'ARS Ile-de-France avait décidé en janvier 2014 de confier ce nouveau SESSAD à l'association gestionnaire ARISSE. L'association d'usagers TouPI, ainsi que deux mères d'enfants autistes du Val-de-Marne, Mouna Goubet et Thérèse Rousselot, avaient déposé en mars 2014 une requête au Tribunal Administratif de Paris pour demander l'annulation de cette décision. Le tribunal administratif vient de décider de répondre favorablement à notre requête et d'annuler la décision de l'ARS.

En effet, contrairement à ce que prévoit la loi, la commission de sélection d'appel à projets ne comprenait aucun représentant d'usagers concernés par le projet. Le tribunal a jugé que « l'ARS ne justifie pas avoir entrepris les diligences nécessaires pour rendre effective la participation de représentants des usagers spécialement concernés par l'appel à projets » et que l'irrégularité ainsi commise a été susceptible d'exercer une influence sur le sens de la décision de l'ARS.

Nous nous félicitons de cette décision du tribunal qui rappelle ainsi l'importance de la représentation des usagers dans les processus de sélection des appels à projets. Nous espérons que l'ARS Ile-de-France lancera, au plus vite, un nouvel appel à projets. Et nous espérons que l'ARS mettra en œuvre un processus de sélection propre à assurer que ce nouveau SESSAD répondra aux besoins des familles. Nous attendons de ce SESSAD, comme il se doit, qu'il intervienne sur les lieux de vie (établissement scolaire, lieux de loisirs, domicile) pour favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants et adolescents autistes qu'il accompagnera. Nous attendons de ce SESSAD qu'il associe les familles, comme le prescrit la loi, à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement de leur enfant. Nous attendons enfin de ce SESSAD qu'il respecte les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM.

Nous tenons à remercier Mouna Goubet et Thérèse Rousselot sans qui ce recours n'aurait pas été possible ainsi que tous ceux qui nous ont aidés à mener à bien cette action. Nous remercions en particulier la communauté d'Egalité qui s'est mobilisée dès la publication de l'avis de la commission de sélection. Nous remercions tous ceux qui nous ont communiqués des pièces essentielles pour notre argumentation : les deux familles qui nous ont transmis les projets individualisés d'accompagnement de leur enfant, le Dr Pierre Sans ainsi que l'association Autisme France. Nous remercions enfin, pour sa compétence et sa réactivité, Maître David Taron qui nous a conseillées.

TouPI est une association d'information et de soutien pour l'inclusion des personnes atteintes de handicap cognitif ou mental. TouPI a pour objet de :

- favoriser l'entraide entre familles et personnes concernées par les troubles cognitifs
- favoriser l'inclusion des personnes porteuses de ces handicaps
- diffuser de l'information autour de ces troubles
- défendre les droits des personnes en situation de handicap

Contact presse : Marion Aubry – toupi@outlook.fr